

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication : **2 923 634**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **07 59010**

51) Int Cl<sup>8</sup> : **G 06 K 19/073 (2006.01), H 04 Q 7/32**

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 13.11.07.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.05.09 Bulletin 09/20.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : **OBERTHUR CARD SYSTEMS SA**  
*Société anonyme — FR.*

72) Inventeur(s) : **CHAMLEY OLIVIER et STRANGES LORENZO.**

73) Titulaire(s) :

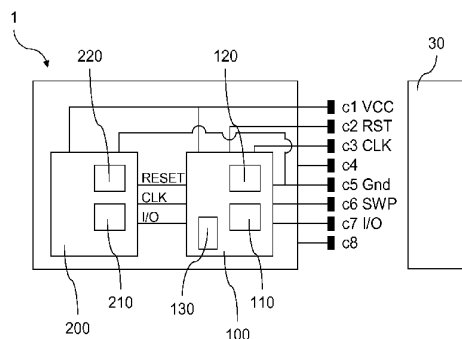
74) Mandataire(s) : **SANTARELLI.**

54) **CARTE A MICROPROCESSEUR, TELEPHONE COMPRENANT UNE TELLE CARTE ET PROCEDE D'EXECUTION D'UNE COMMANDE DANS UNE TELLE CARTE.**

57) La présente invention concerne une carte à microprocesseur (1) mémorisant une première et une deuxième applications (120, 220) et des moyens pour recevoir des commandes provenant de l'extérieur de la carte (1), ladite première application (120) étant apte à exécuter des premières commandes, caractérisé en ce qu'elle comporte des moyens (130) pour déterminer (706) si une commande reçue est mise en oeuvre par la première application de sorte à transmettre (708) ladite commande reçue à la deuxième application (220) en cas de détermination négative.

Notamment, la détermination peut mettre en oeuvre soit une table (130) listant lesdites premières commandes, soit des instructions conditionnelles prévues dans le code d'exécution de la première application.

Application de l'invention à une deuxième application hautement sécurisée, type transaction bancaire, et à une première application moins sécurisée, type application de téléphonie mobile.



FR 2 923 634 - A1



5           La présente invention concerne une carte à microprocesseur. Elle  
s'applique, plus particulièrement, aux cartes à microprocesseur conformes à la  
norme ISO 7816 et aux cartes à microprocesseur conformes à la norme MMC  
(acronyme de « MultiMedia Card » pour carte multimédia). L'invention concerne  
également un téléphone mobile comportant une telle carte et un procédé  
10 d'exécution d'une commande sur une telle carte.

Certaines cartes à microprocesseur peuvent comporter plusieurs  
applications, mémorisées en mémoire non volatile, par exemple en mémoire  
ROM ou EEPROM, c'est-à-dire que leur microprocesseur dispose, en mémoire,  
des codes exécutables (ou interprétables) de plusieurs applications  
15 informatiques et est adapté à les exécuter pour assurer une tâche ou une  
fonction particulière.

Il est courant de vouloir stocker et exécuter deux applications  
indépendantes et autonomes sur la même carte. Deux applications peuvent  
être indépendantes au sens où leurs codes respectifs ne font pas appel à des  
20 commandes ou données spécifiques de l'autre application. Elles présentent  
alors une exécution indépendante. En revanche, rien n'exclut que, pendant  
leurs exécutions respectives, elles deviennent des partenaires occasionnels et  
s'échangent des données comme le fait un grand nombre d'applications.

On peut prévoir par exemple qu'une première application par défaut  
25 est une application de téléphonie mobile, s'il s'agit d'une carte de téléphonie  
mobile, destinée à un téléphone mobile, et qu'une deuxième application est une  
application bancaire utilisée de façon occasionnelle par exemple pour effectuer  
un paiement à l'aide du téléphone. Cela peut notamment permettre que la carte  
à puce soit conforme à la fois, par exemple, à une norme de téléphonie mobile  
30 (par exemple, une norme GSM [acronyme de "*Global System for Mobile  
Communications*"] ou ETSI [acronyme de "*European Telecommunications*

*Standards Institute*"]) et à la fois à une norme bancaire (par exemple EMV [acronyme de "*Europay Mastercard Visa*"]).

Typiquement, ces applications reçoivent des données et commandes depuis l'extérieur de la carte pour effectuer une tâche ou une fonction particulière.

Pour des raisons de génie logiciel, de fabrication et/ou de certification, il n'apparaît pas pratique de définir, dans la première application, une référence à la deuxième application ou les commandes que la deuxième application accepte. En effet, le code de la première application serait alors dépendant de la deuxième application. Il deviendrait alors extrêmement complexe et coûteux en modifications de la première application lorsque l'on souhaiterait modifier ou remplacer la deuxième application voire ajouter une troisième application.

L'invention vise à résoudre ces inconvénients en fournissant une carte à microprocesseur qui détermine l'affectation des commandes reçues par rapport à une application, notamment prépondérante au sens où cette dernière traite toutes les commandes reçues par la carte à microprocesseur, en fonction uniquement de cette application.

Dans ce dessein, l'invention vise notamment une carte à microprocesseur mémorisant une première et une deuxième applications et comprenant des moyens pour recevoir des commandes provenant de l'extérieur de la carte, ladite première application étant apte à exécuter des premières commandes, la carte comportant des moyens pour déterminer si une commande reçue est mise en œuvre par la première application de sorte à transmettre ladite commande reçue à la deuxième application en cas de détermination négative.

Ainsi, la détermination est effectuée uniquement vis-à-vis de cette première application, sans connaissance de l'autre ou des autres applications. Il est ainsi possible d'avoir des applications indépendantes et autonomes exécutées sur la carte sans porter préjudice à l'exécution des commandes.

On peut ainsi notamment réaliser des certification et/ou conception séparées des applications.

Lorsqu'il est déterminé que la commande reçue n'est pas destinée à la première application, cette commande est naturellement transmise à l'autre application.

5 On note que cette solution est peu coûteuse en développements au sens où il n'est pas requis la modification de la norme pour ajouter, par exemple, des informations complémentaires aux commandes ou la modification des applications.

10 Dans un mode de réalisation, lesdits moyens pour recevoir sont agencés pour transmettre lesdites commandes reçues à ladite première application et lesdits moyens pour déterminer forment partie de ladite première application.

15 Dans un mode de réalisation, lesdits moyens pour déterminer comprennent des moyens de comparaison de la commande reçue avec au moins une desdites premières commandes. On adapte ainsi la détermination aux moyens existants de la première application.

20 En particulier, tant que la commande reçue ne correspond pas à une commande de la première application, on effectue la comparaison avec l'ensemble des premières commandes. Ainsi, une décision de détermination négative n'est prise qu'après avoir analysé l'ensemble des premières commandes.

25 Dans un mode de réalisation de l'invention, les moyens pour déterminer comprennent une table stockée en mémoire et comprenant une liste desdites premières commandes. La complexité de cette réalisation est faible car, tant la table que la comparaison avec cette table sont des mécanismes largement maîtrisés. En outre, cette réalisation rend aisée et à faible coût l'évolution de cette table lorsque la première application est modifiée ou changée.

30 Afin d'accélérer le traitement de la commande reçue si celle-ci doit être exécutée par la première application, on prévoit que la table comprend également, pour chaque première commande listée, une adresse d'exécution de ladite première commande par la première application.

Selon une variante qui peut également être utilisée en combinaison, les moyens pour déterminer comprennent au moins une instruction conditionnelle à l'intérieur du code d'exécution de ladite première application. Typiquement, les instructions conditionnelles prennent la forme d'une fonction

5 "si *condition* alors ... sinon ...".

Cette réalisation permet de ne requérir que l'exécution de la première application à réception de la commande pour effectuer la détermination.

En combinaison, cette réalisation permet de protéger le code d'exécution de la première application au cas où la table serait erronée.

10 En particulier, les moyens pour déterminer comprennent une instruction conditionnelle unique comparant ladite commande reçue avec l'ensemble desdites premières commandes. Cette solution nécessite alors que la condition correspondante effectue la comparaison entre la commande reçue et les premières commandes, de préférence l'ensemble de ces premières

15 commandes. L'utilisation d'une unique instruction conditionnelle permet d'obtenir un traitement rapide de la commande reçue.

En alternative, les moyens pour déterminer comprennent une pluralité d'instructions conditionnelles portant chacune sur au moins une première commande. On peut par exemple prévoir que chaque instruction

20 conditionnelle compare la commande reçue à une des premières commandes. On note ici que la détermination est négative si toutes les conditions ne sont pas vérifiées. Cette solution peut notamment s'appliquer au cas où il existe un grand nombre de premières commandes, car les conditions sont alors aisément exécutées avec peu de ressources.

25 Dans certains cas, les cartes à microprocesseur peuvent comporter, à la fois, une application à forte exigence de sécurité et une application à exigence de sécurité modérée.

Typiquement, les applications à haute exigence de sécurité sont, par exemple, les applications de paiement ou d'identification du porteur (passeport,

30 carte d'identité). Les clients exigent, pour ces applications, un niveau de sécurité élevé qui nécessite des évaluations particulièrement longues et coûteuses, par exemple conformément aux critères communs, effectuées par

un organisme indépendant certifié. Certaines évaluations peuvent durer plus d'un an et coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros pour un modèle de carte à microprocesseur. Généralement, une évaluation, éventuellement allégée, doit être à nouveau réalisée lorsque l'application évolue.

5 Les applications à exigence de sécurité modérée sont, par exemple, les applications de téléphonie mobile (par exemple d'identification de souscripteur à un réseau de téléphonie mobile) ou de transports (par exemple, accès un réseau de transport en commun). Ces applications ne nécessitent généralement pas une certification ou nécessitent une certification beaucoup  
10 moins longue et coûteuse que les précédentes.

Lorsque ces deux types d'applications coexistent sur un même microprocesseur de carte à puce, les applications à exigence de sécurité modérée doivent être évaluées et certifiées selon les mêmes critères que les applications à exigence de sécurité élevée, ce qui occasionne des coûts et de  
15 délais importants.

Par ailleurs, il est connu que les lecteurs de carte à microprocesseur sont généralement adaptés à lire une carte à microprocesseur par l'intermédiaire de contacts prévus à cet effet sur la surface de la carte à microprocesseur dont la fonction est généralement prédéterminée, et ne  
20 change pas au cours de la vie du lecteur. Pour s'adapter à une nouvelle fonction d'un contact, il faut généralement modifier l'électronique du lecteur, ce qui n'est généralement pas réalisable (à un coût raisonnable) par le grand public utilisant ces lecteurs.

Egalement, le nombre de contacts selon la norme ISO 7816 est  
25 limité à 8, dont cinq sont utilisés pour le protocole conforme à la norme ISO 7816 (c1, c2, c3, c5, c7), deux pouvant être utilisés par un protocole rapide USB (par exemple c4 et c8) ou trois dans le cas d'un protocole MMC, ce qui limite les capacités d'évolution des cartes à microprocesseur.

L'invention prévoit alors que la carte à microprocesseur comprend un  
30 premier et un deuxième microprocesseurs pour l'exécution, respectivement, de ladite première application et de ladite deuxième application.

En séparant les deux microprocesseurs dans la présente invention, un lecteur de cartes à microprocesseur peut envoyer des commandes aux deux microprocesseurs sans qu'il ne soit nécessaire de mettre en oeuvre des contacts supplémentaires par rapport au cas où un seul microprocesseur serait commandé. De plus, la sécurité des premier et deuxième microprocesseurs peut être certifiée indépendamment.

Dans un mode de réalisation, la carte comporte au moins une ligne d'entrée/sortie, de préférence conforme à la norme ISO 7816, qui relie les deux microprocesseurs et est utilisée pour transmettre ladite commande reçue entre les deux microprocesseurs.

Notamment, on prévoit une liaison d'horloge qui relie les deux microprocesseurs de sorte que ledit premier microprocesseur fournisse un signal d'horloge au deuxième microprocesseur, notamment selon la norme ISO 7816. On rappelle que le signal d'horloge selon la norme ISO 7816 correspond au contact c3 de la norme.

Grâce à ces dispositions, les deux microprocesseurs peuvent fonctionner avec des horloges différentes, par exemple cadencées selon des fréquences différentes.

Selon des caractéristiques particulières, le premier microprocesseur comporte des moyens pour inhiber ledit signal d'horloge fourni au deuxième microprocesseur.

Grâce à ces dispositions, dans le cas où le deuxième microprocesseur comporte des moyens de mise en veille en l'absence de signal d'horloge, afin notamment d'économiser le courant fourni par le lecteur, ce qui peut être particulièrement critique lorsque le lecteur est dans un objet portable alimenté par une batterie, tel qu'un téléphone mobile, le premier microprocesseur peut commander la mise en veille de tout ou partie du deuxième microprocesseur.

Dans un mode de réalisation, lesdits deux microprocesseurs sont montés sur un même circuit imprimé de module (par exemple un module de microprocesseur, également appelé puce). Il en résulte une simplification

accrue de la certification indépendante des deux microprocesseurs, en vue notamment d'obtenir un microprocesseur hautement sécurisé.

5 Selon une variante, la carte comprend un corps de carte et un circuit imprimé de module accueilli par le corps, lesdits premier et deuxième microprocesseurs étant respectivement prévus sur ledit circuit imprimé de module et dans ledit corps, et interconnectés par des pistes conductrices prévues dans le corps de carte.

On choisit notamment que le premier microprocesseur met en œuvre un niveau de sécurité moindre que le deuxième microprocesseur.

10 Grâce à ces dispositions, un lecteur de cartes à microprocesseur ne mettant en œuvre que le niveau de sécurité du premier microprocesseur peut faire fonctionner le deuxième microprocesseur. De plus, le deuxième microprocesseur peut avoir une sécurité augmentée par le fait que ses commandes lui parviennent uniquement du premier microprocesseur.

15 Dans une variante aux deux microprocesseurs, on prévoit que la carte comprend un circuit imprimé de module équipé d'un même premier microprocesseur pour l'exécution desdites première et deuxième applications.

20 Selon une caractéristique de l'invention, la carte comprend un premier microprocesseur pour exécuter ladite première application, carte dans laquelle les moyens pour recevoir comprennent des contacts électriques destinés à recevoir lesdits commandes, lesdits contacts électriques étant exclusivement reliés au premier microprocesseur. On distingue ici les contacts électriques pour communiquer (ici exclusivement reliés au premier microprocesseur) d'éventuels contacts utilisés à d'autres fins, par exemple pour  
25 l'alimentation électrique de composants, qui peuvent éventuellement être reliés à l'autre microprocesseur sans porter préjudice au traitement des commandes (qui arrivent sur les autres contacts).

En particulier, les contacts électriques sont affleurants. On utilise alors un lecteur de cartes à contact.

30 Dans un mode de réalisation, lesdits contacts électriques sont prévus sur une face d'un circuit imprimé de module et le(s)dit(s) microprocesseur(s) est(sont) monté(s) sur l'autre face dudit circuit imprimé de module.

Grâce à ces dispositions, on obtient une bonne protection mécanique du ou des microprocesseurs.

De façon conventionnelle, on prévoit que les moyens pour recevoir sont agencés pour transmettre vers l'extérieur de la carte des réponses aux commandes reçues. On réalise ainsi des communications bidirectionnelles avec la carte, notamment pour effectuer des transactions.

On a vu précédemment que, grâce à l'invention, on utilise les mêmes contacts électriques que pour les cartes comportant une unique application. Afin de permettre une communication bidirectionnelle efficace avec la deuxième application, on prévoit que la première application récupère les réponses de la deuxième application avant de les transmettre vers l'extérieur de la carte.

Notamment, les communications entre les applications peuvent être effectuées à l'aide de commandes APDU (acronyme de "*application protocol data unit*") pour unité de données de protocole applicatif).

Selon un mode de réalisation, ladite première application est conforme à une norme de téléphonie mobile, notamment une application d'identification de souscripteur à un réseau de téléphonie mobile.

Selon une variante, ladite première application comprend un serveur web de carte à puce, également nommé SCWS en terminologie anglo-saxonne.

Dans un mode de réalisation, ladite deuxième application est une application de paiement, notamment conforme à la norme EMV (acronyme de "Europay Mastercard Visa").

Selon une caractéristique de l'invention, les moyens pour recevoir comprennent des moyens de communication avec une interface de communication sans fil d'un lecteur de cartes. En pratique, on combine cette interface sans fil avec les contacts électriques, auquel cas on envisage également que l'interface sans fil est reliée au système au niveau de un ou plusieurs des contacts électriques. Notamment, un ou plusieurs contacts électriques peuvent être dédiés à cette interface de communication sans fil.

En utilisation, on peut prévoir que seule la deuxième application utilise l'interface sans fil.

Notamment, lesdits moyens de communication sont conformes à la norme NFC (acronyme de "*Near Field Communication*"). Ainsi avec un téléphone mobile muni de tels moyens de communication, on peut réaliser un paiement avec un microprocesseur de paiement existant déjà certifié selon les critères communs.

En particulier, lesdits moyens de communication mettent en œuvre un protocole de communication SWP (acronyme de "*Single Wire Protocol*") avec la carte, notamment avec le premier microcircuit ou la première application.

On envisage également le cas où un grand nombre d'applications est embarqué et exécuté dans la carte à microprocesseur. Dans ce cas, les moyens de détermination, même s'ils déterminent que la commande reçue n'est pas destinée à la première application, ne peuvent savoir à quelle application transmettre la commande.

On prévoit alors d'appliquer de façon récursive le mécanisme décrit ci-dessus, à savoir qu'une fois la commande reçue transmise à la deuxième application, cette dernière joue le rôle de la première application pour l'itération suivante.

Ainsi, la carte à microprocesseur, selon des caractéristiques particulières de l'invention, comporte une troisième application et lesdits moyens pour déterminer sont agencés, en cas de transmission de la commande reçue à la deuxième application, si la commande reçue est mise en œuvre par ladite deuxième application de sorte à transmettre ladite commande reçue à la troisième application en cas de détermination négative, lesdits moyens pour déterminer comprenant des moyens de comparaison de la commande reçue avec au moins une commande mise en œuvre par ladite deuxième application.

Cette caractéristique peut également s'inscrire dans une définition de carte à microprocesseur comportant une pluralité d'applications hiérarchisées et des moyens pour recevoir des commandes provenant de l'extérieur de la carte, la carte comportant des moyens pour déterminer, en cas de transmission de la commande reçue à une desdites applications, si la commande reçue est mise

en œuvre par ladite application de sorte à transmettre ladite commande reçue à l'application de niveau inférieur en cas de détermination négative, lesdits moyens pour déterminer comprenant des moyens de comparaison de la commande reçue avec au moins une commande mise en œuvre par ladite application.

On prévoit également que la carte à microprocesseur est conforme à la norme ISO 7816 et/ou à la norme MMC (acronyme de "*MultiMedia Card*")

Selon une caractéristique de l'invention, la carte à microprocesseur est de type carte SIM (acronyme de "*Subscriber Identity Module*") ou USIM (acronyme de "*Universal Subscriber Identity Module*").

Selon une autre caractéristique de l'invention, la carte est conforme au format ID-000 selon la norme ISO 7816.

L'invention a également trait à un téléphone mobile comprenant une carte à microprocesseur telle que présentée ci-dessus.

L'invention vise également un procédé d'exécution d'une commande par une carte à microprocesseur mémorisant une première et une deuxième applications, ladite première application étant apte à exécuter des premières commandes, le procédé comprenant les étapes suivantes :

- recevoir une commande de l'extérieur de la carte,
- à réception, déterminer si la commande reçue est mise en œuvre par ladite première application,
- en cas de détermination négative, transmettre ladite commande reçue à la deuxième application.

De façon optionnelle, le procédé peut mettre en œuvre des moyens se rapportant aux caractéristiques de carte à microprocesseur présentées ci-dessus.

Notamment, l'étape de réception peut comprendre la réception de ladite commande par la première application.

Egalement, la détermination peut comprendre la comparaison de la commande reçue avec au moins l'une desdites premières commandes.

Selon un mode de réalisation, la détermination comprend la comparaison de ladite commande reçue avec une table listant lesdites premières commandes.

5 En alternative, ladite détermination comprend l'exécution, par ladite première application, d'une instruction conditionnelle prévue dans le code de ladite première application. En particulier, ladite détermination comprend l'exécution d'une unique instruction conditionnelle, ladite détermination étant négative lorsque ladite condition n'est pas remplie. En variante, ladite détermination comprend l'exécution d'une pluralité d'instructions conditionnelles portant chacune sur au moins une première commande, ladite détermination étant négative lorsque l'ensemble des conditions n'est pas rempli.

10 Dans un mode de réalisation, le procédé comprend, en cas de détermination négative, une étape de transmission, par ladite première application et sur commande de ladite deuxième application, à l'extérieur de la carte d'au moins une réponse à la commande reçue. Un lecteur externe de carte à puce obtient ainsi une communication bidirectionnelle avec la deuxième application.

15 Les avantages, buts et caractéristiques particulières de ce procédé, et de ce téléphone et de ce procédé de mise sur le marché étant similaires à ceux de la carte objet de la présente invention, telle que succinctement exposée ci-dessus, ils ne sont pas rappelés ici.

D'autres avantages, buts et caractéristiques particulières de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite, dans un but explicatif et nullement limitatif en regard des dessins annexés, dans lesquels :

- 25 - la **figure 1** représente, schématiquement, un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la **figure 2** représente, schématiquement, un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- la **figure 3** représente un schéma électrique applicable à l'un quelconque des modes de réalisation des **figures 1 et 2** ;
- 30 - la **figure 4** représente, sous forme de logigramme, des étapes d'un mode de réalisation du procédé selon l'invention ;

- la **figure 5** représente, schématiquement, un troisième mode de réalisation de l'invention ;

- la **figure 6** représente, schématiquement, un système global dans lequel est mis en œuvre une carte selon l'invention ; et

5 - la **figure 7** représente, sous forme de logigramme, des étapes d'un exemple de fonctionnement du système de la **figure 6**.

On observe, en **figure 1**, une carte à puce 1 comportant un substrat plastique 5 formant corps de carte et un module électronique 10 intégré dans le corps de carte.

10 Le module électronique 10 est formé d'un circuit imprimé 12, de contacts électriques 14 prévus sur la face extérieure du circuit 12 et destinés à être connectés à un lecteur 30, notamment huit contacts affleurants c1 à c8 selon la norme ISO 7816, et un premier microcircuit 100 et un deuxième microcircuit 200 intégrés sur la face interne du circuit 12 de sorte à fournir une  
15 protection mécanique à ceux-ci. Les deux microcircuits 100 et 200 sont reliés par l'intermédiaire du circuit imprimé 12, grâce notamment à des pistes conductrices prévus sur ce circuit et des connexions entre ces pistes et les circuit intégré (microcircuit) 100 et 200.

Les contacts électriques 14 sont connectés uniquement au premier  
20 microcircuit 100.

Le premier microcircuit 100 comporte un premier microprocesseur 110 associé à une première mémoire conservant des instructions de code exécutable (ou interprétable) d'une première application 120. Le deuxième microcircuit 200 comporte un deuxième microprocesseur 210 associé à une  
25 deuxième mémoire conservant des instructions de code exécutable (ou interprétable) d'une deuxième application 220. Par exemple, chacun des microcircuits 100 et 200 est un microcontrôleur comportant un microprocesseur et une mémoire.

Préférentiellement, par le biais des première et deuxième  
30 applications, le premier microprocesseur 110 met en œuvre un niveau de sécurité moindre que le deuxième microprocesseur 210. Par exemple, la première application est une application d'identification de souscripteur à un

réseau de téléphonie mobile, appelée SIM (acronyme de « subscriber identification module ») et la deuxième application est une application de paiement bancaire, par exemple conforme à la norme EMV (acronyme de « europay mastercard visa). En variante, le microprocesseur 110 est plus  
5 sécurisé que le microprocesseur 210.

On rappelle ici que les niveaux de sécurité sont bien connus de l'homme du métier. En particulier, les microprocesseurs et les applications bancaires sont généralement certifiés selon la méthode de critères communs (correspondant à la norme ISO 15408) à niveau supérieur ou égal à EAL4  
10 (acronyme de « Evaluation Assurance Level 4 » pour niveau d'assurance d'évaluation 4), typiquement à niveau EAL4+. En revanche, les microprocesseurs et les applications de téléphonie mobile ne sont généralement pas certifiés selon les critères communs. Ceci s'explique par le fait que, dans le domaine de la téléphonie mobile, il y a des exigences moins  
15 élevées en termes de sécurisation et plus élevées en termes de temps de réponse de la carte, que dans le domaine du paiement.

Le lecteur de carte 30 est un téléphone mobile dans le cas où la première application est une application de téléphonie mobile.

Une première liaison interne, d'entrée/sortie, relie entre eux les deux  
20 microprocesseurs 110 et 210 et permet l'échange d'information entre eux. Préférentiellement, les échanges d'information se faisant sur la liaison interne sont conformes à la norme ISO 7816. On peut prévoir, le cas échéant, que le premier microprocesseur 110 connecté aux contacts 14 réalise une conversion de format des données reçues sur les contact en un format ISO 7816 à  
25 destination de l'autre microprocesseur 210 (vice et versa dans l'autre sens de communication).

Une deuxième liaison interne, d'horloge, véhicule un signal d'horloge depuis le premier microprocesseur 110 jusqu'au deuxième microprocesseur 210, permettant au premier de cadencer ou d'inhiber le fonctionnement du  
30 deuxième. Une troisième liaison interne, de mise à zéro (en anglais « reset »), véhicule un signal de mise à zéro, depuis le premier microprocesseur 110

jusqu'au deuxième microprocesseur 210, permettant au premier de commander la mise à zéro du deuxième.

Dans d'autres modes de réalisation, le premier microprocesseur 110 comporte des moyens de réception conforme à un protocole de communication avec une interface de communication sans fil conforme au protocole de communication « SWP » (« Single Wire Protocol »).

On observe, en **figure 2**, une carte 1 présentant des éléments communs avec la carte de la **figure 1**.

Sur la **figure 2**, le module électronique 10 n'accueille que le premier microcircuit 100.

Le deuxième microcircuit 200 est intégré dans le corps de carte 5 au niveau d'une couche intermédiaire 50 selon un processus de flip-chip.

Les deux microcircuits 100 et 200 sont reliés par une piste conductrice 52 déposée sur la couche 50 lors du processus de fabrication. Un trou métallisé 54 au niveau du premier microcircuit 100 permet de relier électriquement ce dernier à la piste conductrice 52.

On observe, en outre, que le lecteur 30 est constitué d'un téléphone mobile muni d'une antenne 310 et d'un circuit d'interface 320. Le circuit d'interface 320 est de type à très courte portée, par exemple conforme à la norme NFC, et est muni d'une antenne d'interface 330 et est relié à un contact 340 destiné à la communication avec l'un des contacts 14 de la carte 1, par exemple le contact c4.

Un lecteur externe (non représenté) muni d'une interface de communication à très courte portée, par exemple conforme à la norme NFC, communique avec le téléphone mobile 30, par l'intermédiaire de l'interface 320.

On note ici que le contact c4 utilisé pour la communication sans fil est distinct des autres contacts utilisés pour une communication par contact, afin notamment de faciliter la différenciation des canaux d'arrivée de données.

On entend par « très courte portée », une portée inférieure à 1 mètre, préférentiellement inférieure à 50 cm, typiquement inférieure à 20 cm. Il peut s'agir de moyens de communication par exemple conformes à la norme NFC (acronyme de « Near Field Communication », pour communication à

champ proche) ou à la norme ISO (acronyme de « International Standardisation Organisation » pour organisation de standardisation internationale) 14443 concernant l'identification radio fréquence (en anglais radiofréquence identification, ou RFID), sans que l'invention ne soit limitée à ces protocoles.

5 Un avantage de la très courte portée est notamment de permettre à un utilisateur d'engager volontairement ou consciemment des communications sans fil en approchant un dispositif portable d'un lecteur fixe, typiquement à une distance de quelques centimètres. Par exemple, dans le cas d'une carte à microcircuit sans contact de paiement, par exemple de dimension conforme à la  
10 norme ISO 7816, une telle portée limite les risques que le compte du porteur d'une carte soit débité, sans que le porteur ait signifié qu'il le souhaite en approchant sa carte à quelques centimètre d'un lecteur approprié, et en engageant ainsi une transaction de paiement entre le lecteur et sa carte.

Dans le cas d'applications à forte exigence de sécurité, par exemple  
15 de transaction ou de paiement, le lecteur externe émet des commandes à destination du deuxième microprocesseur 210 et en reçoit les réponses. Ces commandes sont adaptées à être reconnues par le premier microprocesseur 110 comme destinées au deuxième microprocesseur 210, comme exposé ci-dessous.

20 Un tel téléphone mobile 30 peut également être utilisé avec la carte 1 de la **figure 1**.

En référence à la **figure 3**, on a représenté le schéma électrique du module électronique 10 de la **figure 1** ou du module 10 conjointement avec le microcircuit 200 de la **figure 2**.

25 On observe ici les huit contacts électriques c1 à c8 dont c1 (Vcc) et c5 (Gnd) fournissent l'alimentation électrique depuis le lecteur 30 aux composants de la carte.

Le premier contact noté « c1 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une première liaison, d'une part, au premier microprocesseur 110 et, d'autre  
30 part, au deuxième microprocesseur 210. Ce premier contact c1 et cette première liaison véhiculent une tension continue, généralement notée « Vcc », d'alimentation des microprocesseurs 110 et 210 par le lecteur 30. On note ici

que la carte 1 est dépourvue d'alimentation autonome. Le contact c1 (combiné avec c5 ci-dessous) permet ainsi l'alimentation de la carte 1 et de ses composants internes.

5 Le deuxième contact noté « c2 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une deuxième liaison, au premier microprocesseur 110. Ce deuxième contact c2 et cette deuxième liaison véhiculent un signal de mise à zéro, généralement notée « RST », de mise à zéro du microprocesseur 110.

10 Le troisième contact noté « c3 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une troisième liaison, au premier microprocesseur 110 et véhicule un signal d'horloge, généralement notée « CLK », pour que le lecteur 30 puisse cadencer le fonctionnement du premier microprocesseur 110.

Le quatrième contact noté « c4 » dans la norme ISO 7816, n'est pas relié à l'un ou l'autre des microprocesseurs 110 et 210.

15 Le cinquième contact noté « c5 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une cinquième liaison, d'une part, au premier microprocesseur 110 et, d'autre part, au deuxième microprocesseur 210. Ce cinquième contact c5 et cette cinquième liaison sont reliés à la terre, généralement notée « GND », pour l'alimentation des microprocesseurs 110 et 210 par le lecteur 30.

20 Le sixième contact noté « c6 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une sixième liaison, au premier microprocesseur 110 et véhicule un signal de donnée, ici noté « SWP », mettant en œuvre le protocole SWP, ou « single wire protocol », pour protocole à lien unique pour la communication du premier microprocesseur 110 avec le lecteur 30. On note que le lecteur 30 envoie des commandes à la carte 100 en utilisant, par exemple, ce contact c6.

25 Le septième contact noté « c7 » dans la norme ISO 7816, est relié, par une septième liaison, au premier microprocesseur 110 et véhicule des données, généralement notée « I/O », pour que le lecteur 30 et le premier microprocesseur 110 puisse échanger des données. On note que le lecteur 30 envoie des commandes à la carte 10 en utilisant, par exemple, ce contact c7.

30 Le huitième contact noté « c8 » dans la norme ISO 7816, n'est pas relié à l'un ou l'autre des microprocesseurs 110 et 210.

On observe également les lignes entrée/sortie I/O, d'horloge CLK et de "reset" RESET entre les deux microcircuits 100 et 200. Sur la **figure 2**, ces lignes sont portées par les pistes conductrices 52.

Dans le microcircuit 100, outre l'application 120 exécutée par le microprocesseur 110, on prévoit une table 130 stockée en mémoire.

Cette table 130 dresse l'ensemble des commandes utilisées par l'application 120, ici commande1, commande2 et commande 3. On associe également à chacune de ces commandes l'adresse d'exécution de la commande. Il s'agit, par exemple, d'un pointeur vers l'instruction ou le code binaire à exécuter pour cette commande. Ainsi, lorsque l'on réalise, comme illustré ci-après, une recherche dans cette table, on ne pénalise pas la première application si la commande recherchée est déjà dans la liste, puis l'exécution de cette commande peut être réalisée immédiatement grâce à cette adresse.

Cette table 130 peut notamment être générée lors de la compilation de l'application 120 au stade de sa conception, et fournie à la carte 1 en même temps que cette application.

En référence à la **figure 4**, on décrit maintenant le processus de fonctionnement de la carte 1. A l'étape 402, on met sous tension la carte 1 (et donc les microcircuits 100 et 200) par le lecteur 30. Puis, au cours d'une étape 404, on effectue une initialisation de la communication entre la carte 1 et le lecteur 30 conformément à la norme ISO 7816.

Au cours d'une étape 406, le premier microprocesseur 110 envoie un signal de mise à zéro au deuxième microprocesseur 210 ainsi qu'un signal d'horloge permettant de cadencer le fonctionnement du deuxième microprocesseur 210. Dans le mode de réalisation décrit en **figure 3**, le premier microprocesseur 110 fournit un signal de mise à zéro de façon conforme à la norme ISO 7816 au deuxième microprocesseur 210, ce signal correspondant au contact c2 de la norme ISO 7816.

Au cours d'une étape 408, les microprocesseurs 110 et 210 initialisent la communication entre eux. Dans le mode de réalisation décrit et représenté, cette communication est effectuée selon le protocole ISO 7816. Dans cette communication, le premier microprocesseur 110 se comporte

comme un lecteur du deuxième microprocesseur 210, à l'exception de la fourniture de l'alimentation électrique, qui est assurée directement par les contacts c1 et c5.

5 Au cours d'une étape 410, le premier microprocesseur 110 reçoit au moins une commande en provenant du lecteur 30. Cette commande fait partie d'un processus plus général qui est décrit ci-après en référence aux **figures 6** et **7**.

10 Par exemple, cette commande est reçue par la carte 1 sur le contact 14 (c7) et est conforme à la norme ISO7816 (il s'agit d'une commande APDU) ou elle est reçue par le contact 14 (c4 ou c6) et est conforme au protocole SWP. Le premier microprocesseur 110 détermine alors s'il a reçu une commande de la part du lecteur 30 à destination du deuxième microprocesseur 210 pendant une durée prédéterminée, par exemple les cinq dernières secondes.

15 Pour ce faire, le premier microprocesseur 110 détermine si la commande reçue lui est destinée avant d'en conclure éventuellement qu'il s'agit d'une commande à destination de la deuxième application 220.

20 A cet effet, plusieurs modes de réalisation peuvent être mis en oeuvre pour que le premier microprocesseur 110 détermine si une commande lui est destinée.

25 Selon une réalisation qui fait, en tant que telle, séparément l'objet d'une autre demande déposée par le même demandeur, toutes les commandes arrivant sur un même contact 14, par exemple le contact c4 qui est relié à l'interface de communication à très courte portée 320-330 (**figure 2**), sont destinées à la deuxième application 220 (ou en variante à la première application 120).

Dans ce cas, le microprocesseur 110 ou l'application 120 détecte la borne de contact 14 sur laquelle arrive la commande et en détermine directement si cette commande lui est destinée ou non.

30 On peut notamment prévoir que la première application 120 prépondérante dans la carte 1 incorpore les moyens de communication aptes à

recevoir des données des interfaces 14. Ainsi, ces moyens permettent à la première application 120 de savoir sur quel contact est reçue la commande.

En variante, des moyens de communication recevant les données sur les contacts 14 peuvent être distincts de la première application 120. Lors de la transmission de la commande reçue à la première application, une information du numéro de contact de réception de la commande peut être ajoutée afin de permettre à cette application de déterminer ce numéro de contact par simple lecture de l'information.

En variante, la première application peut détecter le protocole ou la norme utilisé(e) pour transmettre les commandes afin de déterminer le canal de communication.

En détail, en reprenant l'exemple ci-dessus, si la première application détecte une commande APDU, elle en déduit que le contact c7 a reçu cette commande et donc qu'il s'agit par exemple du premier canal de communication. En revanche, si une commande conforme au protocole SWP est reçue, la première application en déduit qu'elle a été reçue sur le contact c4 et donc par, par exemple, le deuxième canal.

L'association {contact, protocole ou norme} peut être effectuée et mémorisée lors d'une phase d'initialisation de la carte 1.

Selon une autre réalisation mettant en œuvre la table 130, le premier microprocesseur 110 extrait la commande reçue.

Il parcourt alors le fichier de la table 130 stocké en mémoire pour vérifier si la commande reçue est dans la liste. Par exemple il peut extraire chacune des commandes qui y sont listées, procéder à une comparaison de chacune de ces commandes avec celle reçue.

La comparaison peut être stoppée dès qu'une comparaison est positive, auquel cas le premier microprocesseur 110 conclut que la commande lui est destinée: la détermination est positive. La première application 120 exécute alors la commande reçue.

Si au terme de la comparaison de l'ensemble des commandes listées, aucune comparaison n'est positive, le premier microprocesseur 110 conclut que la commande ne lui est pas destinée, et qu'elle est donc destinée à

l'autre application 220: la détermination est négative. La commande est alors transmise à la deuxième application 220, comme vu ci-après, pour éventuellement exécution.

On note ici que si plus de deux applications sont exécutées dans la  
 5 carte 1, on choisit préférentiellement de hiérarchiser les applications. Par convention, on considère une application principale de niveau supérieure et des applications de rangs inférieurs. La mise en place de cette hiérarchisation permet en cas de détermination négative, que la commande reçue soit transmise à l'application de rang inférieur. Bien sûr, en cas de détermination  
 10 positive pour une application, celle-ci exécute ladite commande sans la transmettre à une autre application.

Ainsi d'itération en itération, la commande reçue est transmise d'application en application jusqu'à l'application destinataire qui l'exécute sans retransmission à son application de niveau inférieur.

15 Selon encore une autre réalisation, on n'utilise pas de table 130. Dans ce mode de réalisation, le code exécutable de la première application 120 comprend des instructions conditionnelles. Ainsi chaque instruction prévue à l'intérieur du code est précédée d'une fonction de test portant sur la commande à exécuter, par exemple la fonction *si commande reçue=commande1 alors*  
 20 *exécution de l'instruction commande1 sinon ...*

On peut prévoir que les tests se succèdent pour chacune des commandes de la première application, explicitement:

*si commande reçue=commande1 alors* exécution  
*sinon si commande reçue=commande 2 alors* exécution  
 25 *sinon ...*  
*sinon si commande reçue=commande N alors* exécution  
*sinon* détermination négative.

On note que plusieurs tests peuvent être regroupés dans une même boucle *si* en utilisant l'opérateur OU entre des égalités.

30 En particulier, on peut prévoir de n'effectuer qu'une opération *si* en groupant à l'aide d'opérateurs OU toutes les égalités *commande reçue=commande i* dans une même boucle *si*.

Dans cette réalisation, on sort de la dernière boucle *si* par le chemin *sinon* uniquement dans le cas d'une détermination négative.

Ainsi, soit la commande est exécutée en cas d'égalité vérifiée sans l'une des conditions, soit la commande est transmise à la deuxième application 220 grâce à la branche *sinon* de la dernière boucle *si*, qui comprend alors une instruction de transmission de la commande à cette application 220.

Selon encore une autre réalisation, on combine l'utilisation de la table 130 avec l'utilisation des instructions conditionnelles. En particulier, on effectue en premier la détermination à partir de la table 130 et ensuite à l'aide des instructions conditionnelles.

Si la table 130 est bien formée, les instructions conditionnelles ne viennent que confirmer que la commande reçue est bien destinée à la première application 220. En revanche, si la table 130 est corrompue, les instructions conditionnelles procurent une protection supplémentaire de la première application 220 contre un dysfonctionnement d'exécution (bogue).

Selon encore une autre réalisation, on peut combiner la détection du contact 14 recevant la commande pour la transmettre vers la deuxième application 220 avec une vérification, par exemple si le contact ne permet pas de prendre de décision immédiate (par exemple contact 14 utilisé pour les deux applications) à l'aide de la table 130 et/ou à l'aide d'instructions conditionnelles mises en œuvre dans le code exécutable de la première application 120.

Grâce à ces dispositions, on peut utiliser aisément des contacts 14 spécifiques à certaines applications et d'autres contacts 14 dédiés aux deux applications.

Si le premier microprocesseur 110 n'a pas reçu de commande de la part du lecteur 300 à destination du deuxième microprocesseur 210 (donc pas de détermination négative) pendant la durée prédéterminée, le premier microprocesseur 110 interrompt le signal d'horloge à destination du deuxième microprocesseur 210 et ce dernier se met en veille, au cours d'une étape 412. Cette étape 412 peut aisément être mise en œuvre par le premier microprocesseur 110 en utilisant un "timer" (temporisateur selon la terminologie anglo-saxonne) qui décompte les signaux d'horloge jusqu'à atteindre une valeur

prédéterminée et qui lance alors une interruption interrompant la transmission du signal d'horloge au deuxième microprocesseur 210.

On note que l'inhibition du signal d'horloge transmis par le premier microprocesseur 110 au deuxième microprocesseur 210 permet, dans le cas où  
5 le deuxième microprocesseur 210 comporte des moyens de mise en veille en l'absence de signal d'horloge, d'économiser le courant fournit par le lecteur, ce qui peut être particulièrement critique lorsque le lecteur est dans un objet portable alimenté par une batterie, tel qu'un téléphone mobile. Dans des variantes, le premier microprocesseur 110 peut commander la mise en veille  
10 d'une partie du deuxième microprocesseur 210. Le premier microprocesseur 110 fonctionne alors de manière connue de l'homme du métier, par exemple comme carte SIM dans le cadre d'une application de téléphonie mobile, au cours d'une étape 414 et retourne régulièrement à l'étape 410. Au cours de l'étape 414, le premier microprocesseur exécute chaque commande qui lui est  
15 destinée et renvoie au moins une réponse au lecteur 30.

Si, au cours d'une étape 410, le premier microprocesseur détermine qu'il a reçu au moins une commande de la part du lecteur 30 à destination du deuxième microprocesseur 210 (donc détermination négative), le premier microprocesseur 110 envoie le signal d'horloge à destination du deuxième  
20 microprocesseur 210 et ce dernier se remet en fonctionnement, au cours d'une étape 416. On note qu'éventuellement, pour certains types de microprocesseurs et de mises en veille, au cours de l'étape 416, le premier microprocesseur 110 commande une mise à zéro du deuxième microprocesseur 210.

25 Au cours d'une étape 417, le premier microprocesseur 110 transmet, au deuxième microprocesseur 210, chaque commande destinée au deuxième microprocesseur 210.

En variante, le premier microprocesseur 110 engendre des commandes pour le deuxième microprocesseur 210, en fonction de plusieurs  
30 commandes reçues de la part du lecteur 30. En variante, le premier microprocesseur 110 engendre des commandes pour le deuxième

microprocesseur 210 en fonction d'au moins une commande reçue de la part du lecteur 30 et d'informations stockées dans la mémoire associée 120.

Le deuxième microprocesseur 210 traite alors cette commande, par exemple de type APDU conforme à la norme ISO 7816, et retourne une  
5 réponse au premier microprocesseur 110, à destination du lecteur 300, au cours d'une étape 418.

A titre d'exemple et comme illustré plus en détail ci-après en référence aux **figures 6** et **7**, le traitement peut prendre part à un processus d'authentification par "challenge response" (challenge / réponse) pour lequel le  
10 deuxième microprocesseur 210 calcule une donnée chiffrée, à partir d'une donnée aléatoire reçue avec la commande et à partir d'une clé symétrique stockée en mémoire. On prévoit alors des moyens cryptographiques *ad hoc*, par exemple logiciel, au niveau du deuxième microcircuit 200 et une clé mémorisée dans une mémoire du microcircuit 200.

15 Puis, au cours d'une étape 420, le premier microprocesseur 110 envoie la réponse reçue de la part du deuxième microprocesseur 210 au lecteur 30 et retourne à l'étape 410. Cette réponse est notamment relayée par le premier microprocesseur 110 vers les contacts de communication 14. Cette étape est notamment plus détaillée ci-après en référence aux **figures 6** et **7**.

20 La présente invention permet ainsi notamment de faire co-exister les deux types d'applications sur la même carte et de mettre à jour aisément les applications à exigence modérée en sécurité, sans avoir à refaire certifier les applications à haute exigence de sécurité et sans modifier celles-ci.

On observe, en **figure 5**, une réalisation de l'invention s'appuyant sur  
25 un unique microcircuit 100.

Le microcircuit 100 (supporté par un corps de carte non représenté) présente un seul microprocesseur 110 multi-tâches pour l'exécution des deux applications 120 et 220.

30 Les principes évoqués précédemment s'appliquent à ce mode de réalisation, notamment l'utilisation de la table 130, des instructions conditionnelles, d'un contact 14 dédié à la deuxième application.

Les communications et contrôles entre les deux applications 120 et 220 sont alors uniquement réalisés par voie applicative.

En référence maintenant aux **figures 6 et 7**, on décrit une application bancaire mettant en œuvre l'invention.

5 On retrouve le téléphone mobile 30 lecteur de la carte à microprocesseur 1.

Le téléphone mobile 30 est doté de composants de fonctionnement, notamment une unité centrale de traitement CPU 31, un écran d'affichage 32, une ou plusieurs mémoires 33, par exemple une mémoire morte et une  
10 mémoire vive, des moyens de communication 34 avec le réseau de téléphonie mobile 40 et une interface 35 avec une carte SIM 1 au niveau des contacts électriques 14.

Ces composants sont interconnectés au moyen d'un bus de données  
36.

15 L'unité centrale 31 est apte à exécuter des applications contenues en mémoire 33, notamment un système d'exploitation embarqué (non représenté) permettant le fonctionnement classique d'un téléphone mobile.

La mémoire 33 comprend également une application de type navigateur Web 37 connu, exécutable par l'unité centrale de traitement 31, pour  
20 permettre à l'utilisateur d'accéder au réseau Internet distant, par exemple via le protocole WAP précédemment évoqué. Un clavier ou dispositif de saisie (non représenté) pourvu sur le téléphone mobile 30 permet à l'utilisateur d'interagir avec le navigateur web 37 lorsque celui-ci est exécuté par l'unité centrale 31. Le rendu fourni par le navigateur web 37 est affiché sur l'écran 32 du téléphone  
25 30.

La carte 1 et les composants du téléphone 30, notamment le navigateur, communique par la norme OMA (Open Mobile Alliance) OMA-TS-Smartcard\_Web\_Server-V1.

30 La première application 120 est un serveur de carte à puce, par exemple un serveur web ("*Smart Card Web Serveur*") et le microcircuit 100 stocke en mémoire des pages web.

La deuxième application 220 est une application de porte-monnaie électronique.

En référence à la **figure 7**, on décrit maintenant un utilisateur souhaitant consulter son solde de porte-monnaie électronique et le recharger, le cas échéant.

A l'étape 700, l'utilisateur lance le navigateur web 37 qui initie alors un contexte d'exécution propre et affiche une page web d'accueil de gestion du porte monnaie.

A l'étape 702, l'utilisateur sélectionne une action de la page affichée, par exemple il clique sur un lien "consulter son solde".

A l'étape 704, le navigateur 37 envoie une requête HTTP au serveur SCWS 120 selon la demande de l'utilisateur. Cette requête HTTP peut comprendre notamment une fonction "consultation\_solde" qui est mise en œuvre par l'application 220 du porte-monnaie.

A l'étape 706, le serveur SCWS 120 reçoit la requête et détermine si la commande reçue "consultation\_solde" lui est destinée, selon l'un des mécanismes évoqués précédemment en lien avec la **figure 4**.

A l'étape 708, le serveur 120 a déterminé que la commande doit être transmise, et la transmet donc à l'application 220. Notamment, le serveur 120 convertit la commande "consultation\_solde" en une commande APDU à destination de la deuxième application 220. On peut, par exemple, envisager l'utilisation d'une table de conversion pour convertir au moins une partie des commandes reçues par requête HTTP (et de façon générale, selon tout protocole, par exemple SWP) en une commande APDU à destination de la deuxième application 220.

On note que si la commande reçue était destinée au serveur 120, alors ce dernier l'aurait exécutée (étape 710) et aurait envoyé le résultat, soit une réponse HTTP, par exemple une nouvelle page HTML, au navigateur (étape 712).

Suite à la transmission, à l'étape 714, l'application porte\_monnaie 220 exécute la commande. En l'espèce, l'application détermine la valeur du

solde monétaire restant sur le compte en fonction de données historiques de transaction (crédits et débits) enregistrées en mémoire du microcircuit 200.

A l'étape 716, la deuxième application 220 retourne le solde calculé au serveur web 120.

5           A l'étape 718, le serveur web 120 intègre le solde obtenu dans une page HTML dont un modèle est en mémoire du premier microcircuit. Ce modèle peut par exemple contenir des données supplémentaires liées à l'opérateur de téléphonie de la carte SIM 1, notamment un logo ou des informations de l'utilisateur tel que son numéro de téléphone. Le serveur web 120 forme ainsi  
10 une réponse HTTP qu'il transmet au navigateur 37 à l'étape 712.

A l'étape 720, le navigateur 37 exécute la réponse HTTP, en l'espèce il affiche la page HTML contenant le solde et le logo sur l'écran 32 du téléphone.

15           Ultérieurement, l'utilisateur veut recharger en ligne son porte-monnaie 220, en utilisant le serveur bancaire distant 42.

Sur la page d'accueil de gestion du porte monnaie, il clique sur un lien "recharger son porte-monnaie".

20           Une requête HTTP de rechargement est envoyée au serveur SCWS 120 comme à l'étape 704. Cette requête comprend l'appel d'une fonction *initAuthent* mise en œuvre par le serveur SCWS 120, par exemple:

```
<a href="http://microcircuit2/initAuthent">recharger son porte-monnaie </a>
```

Via les étapes 706, 710, 712 et 720, une page ayant pour fonction de vérifier un code secret est générée et affichée sur l'écran 32:

```
<FORM action="verifyCode" method="post" name=BankingCode
25     Enter your personal code
   <INPUT type="password" name="Code" maxLength="4">
```

L'utilisateur saisit alors son code personnel dans le formulaire affiché par le navigateur 37 et valide le formulaire, ce qui transmet une requête HTTP vers le serveur SCWS 120 (l'étape 704).

30           Le serveur 120 détermine à l'étape 706 qu'il s'agit d'une fonction "verifyCode" qui est mise en œuvre par l'application porte-monnaie 220.

Après transmission (étape 708), le code est vérifié (étape 714) par l'application porte-monnaie. Si le code est bon, la carte SIM 1 initie une liaison (pour la transaction) avec le serveur bancaire 42 en générant une réponse HTTP à la requête (étapes 718 et 712) sur la base d'un identifiant fourni par l'application porte-monnaie et du code saisi et crypté par une clé cryptographique (étape 716). La réponse contient la page HTML suivante. Le navigateur 37 exécute et affiche (étape 720) cette page à l'utilisateur sur l'écran 32:

```

<HTML>
10   <HEAD>
        <TITLE>PIN correct</TITLE>
        <META http-equiv="Refresh" content=
            "1; URL=https://www.mybank.com/HomeBanking.cgi?code=123">
    </HEAD>
15   <BODY>
        Veuillez patienter, vérification en cours...
    </BODY>
</HTML>

```

On remarque ici que la méta-donnée identifiée par la balise <META> comprend une redirection automatique, ici au bout de *content=1* seconde, vers l'adresse du serveur bancaire 42, ici *https://www.mybank.com/HomeBanking.cgi?id=123;code=85F6EE9*, selon un canal sécurisé. L'identifiant 123 et le code saisi et crypté *85F6EE9* sont transmis en paramètres. Ainsi, au terme de ce délai de 1 seconde, le navigateur émet une requête HTTP à l'adresse spécifiée précédemment, ici le serveur bancaire 42 et sa page principale.

Différentes étapes d'un processus d'authentification sont ainsi menées entre l'application porte-monnaie 220 et le serveur bancaire 42, en s'appuyant sur un mécanisme de redirection au niveau du navigateur 37.

Une fois l'authentification effectuée, des mécanismes identiques et/ou classiques sont utilisés pour permettre à l'utilisateur de recharger effectivement son solde de porte-monnaie.

Les exemples qui précèdent ne sont que des modes de réalisation de l'invention qui ne s'y limite pas.

## REVENDICATIONS

1. Carte à microprocesseur (1) mémorisant une première et une deuxième applications (120, 220), la carte comprenant des moyens pour recevoir (14) des commandes provenant de l'extérieur de la carte (1), ladite première application (120) étant apte à exécuter des premières commandes, caractérisé en ce qu'elle comporte des moyens (130) pour déterminer (706) si une commande reçue est mise en œuvre par la première application de sorte à transmettre (708) ladite commande reçue à la deuxième application (220) en cas de détermination négative.

2. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication 1, dans laquelle lesdits moyens pour recevoir sont agencés pour transmettre lesdites commandes reçues à ladite première application (120) et lesdits moyens pour déterminer (130) forment partie de ladite première application.

3. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle lesdits moyens pour déterminer comprennent des moyens de comparaison de la commande reçue avec au moins une desdites premières commandes.

4. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 3, dans laquelle les moyens pour déterminer comprennent une table (130) stockée en mémoire et comprenant une liste desdites premières commandes.

5. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle la table (130) comprend, pour chaque première commande listée, une adresse d'exécution de ladite première commande par la première application

6. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 3, dans laquelle les moyens pour déterminer comprennent au moins une instruction conditionnelle à l'intérieur du code d'exécution de ladite première application.

7. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication 6, dans laquelle les moyens pour déterminer comprennent une instruction conditionnelle

unique comparant ladite commande reçue avec l'ensemble desdites premières commandes.

8. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication 6, dans laquelle les moyens pour déterminer comprennent une pluralité d'instructions conditionnelles portant chacune sur au moins une première commande.

9. Carte à microprocesseur (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un premier et un deuxième microprocesseurs (110, 210) pour l'exécution, respectivement, de ladite première application et de ladite deuxième application.

10. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, comportant au moins une ligne d'entrée/sortie qui relie les deux microprocesseurs et est utilisée pour transmettre ladite commande reçue entre les deux microprocesseurs.

11. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle une liaison d'horloge relie les deux microprocesseurs de sorte que ledit premier microprocesseur fournisse un signal d'horloge au deuxième microprocesseur.

12. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle le premier microprocesseur comporte des moyens pour inhiber ledit signal d'horloge fourni au deuxième microprocesseur.

13. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 9 à 12, dans laquelle lesdits deux microprocesseurs sont montés sur un même circuit imprimé (12) de module.

14. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 9 à 12, comprenant un corps de carte (5) et un circuit imprimé (12) de module accueilli par le corps, lesdits premier et deuxième microprocesseurs étant respectivement prévus sur ledit circuit imprimé de module et dans ledit corps, et interconnectés par des pistes conductrices (50) prévues dans le corps de carte.

15. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 9 à 14, dans laquelle le premier microprocesseur (110) met en œuvre un niveau de sécurité moindre que le deuxième microprocesseur (210).

16. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 8, comprenant un circuit imprimé (12) de module équipé d'un même premier microprocesseur pour l'exécution desdites première et deuxième applications.

5 17. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications précédentes, comprenant un premier microprocesseur (110) pour exécuter ladite première application (120), carte (1) dans laquelle les moyens pour recevoir comprennent des contacts électriques (14) destinés à recevoir lesdits commandes, lesdits contacts électriques étant exclusivement reliés au premier microprocesseur.

10 18. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle les contacts électriques (14) sont affleurants.

15 19. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 17 et 18, dans laquelle lesdits contacts électriques (14) sont prévus sur une face d'un circuit imprimé (12) de module et le(s)dit(s) microprocesseur(s) est(sont) monté(s) sur l'autre face dudit circuit imprimé de module.

20 20. Carte à microprocesseur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, dans laquelle les moyens pour recevoir sont agencés pour transmettre vers l'extérieur de la carte des réponses aux commandes reçues.

20 21. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans lequel la première application récupère les réponses de la deuxième application avant de les transmettre vers l'extérieur de la carte.

25 22. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 21, dans laquelle ladite première application est conforme à une norme de téléphonie mobile.

23. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle ladite première application est une application d'identification de souscripteur à un réseau de téléphonie mobile.

30 24. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 21, dans laquelle ladite première application comprend un serveur web de carte à puce.

25. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle ladite deuxième application est une application de paiement.

5 26. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle ladite deuxième application est conforme à la norme EMV (acronyme de "Europay Mastercard Visa").

10 27. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle les moyens pour recevoir comprennent des moyens de communication avec une interface de communication sans fil d'un lecteur de cartes.

28. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, dans laquelle lesdits moyens de communication sont conformes à la norme NFC (acronyme de "Near Field Communication").

15 29. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication 27 ou 28, dans laquelle lesdits moyens de communication mettent en œuvre un protocole de communication SWP (acronyme de "Single Wire Protocol") avec la carte.

20 30. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications précédentes, comportant une troisième application et dans laquelle lesdits moyens pour déterminer sont agencés, en cas de transmission de la commande reçue à la deuxième application, si la commande reçue est mise en œuvre par ladite deuxième application de sorte à transmettre ladite commande reçue à la troisième application en cas de détermination négative, lesdits moyens pour déterminer comprenant des moyens de comparaison de la commande reçue avec au moins une commande mise en œuvre par ladite  
25 deuxième application.

31. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 30, caractérisée en ce qu'elle est conforme à la norme ISO 7816.

32. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 30, caractérisée en ce qu'elle est conforme à la norme MMC.

30 33. Carte à microprocesseur (1) selon l'une des revendications 1 à 30, caractérisée en ce qu'elle est de type carte SIM ou USIM.

34. Carte à microprocesseur (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce qu'elle est conforme au format ID-000 selon la norme ISO 7816.

5 35. Carte à microprocesseur (1) comportant une pluralité d'applications hiérarchisées (120, 220) et des moyens (14) pour recevoir des commandes provenant de l'extérieur de la carte, caractérisé en ce qu'elle comporte des moyens pour déterminer, en cas de transmission de la commande reçue à une desdites applications, si la commande reçue est mise en œuvre par ladite application de sorte à transmettre ladite commande reçue à  
10 l'application de niveau inférieur en cas de détermination négative, lesdits moyens pour déterminer comprenant des moyens de comparaison (130) de la commande reçue avec au moins une commande mise en œuvre par ladite application.

15 36. Téléphone mobile (30) comprenant une carte à microprocesseur (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

37. Procédé d'exécution d'une commande par une carte à microprocesseur (1) mémorisant une première et une deuxième applications (120, 220), ladite première application (120) étant apte à exécuter des premières commandes, le procédé comprenant les étapes suivantes :

20 - recevoir une commande de l'extérieur de la carte,  
- à réception, déterminer (706) si la commande reçue est mise en œuvre par ladite première application,  
- en cas de détermination négative, transmettre (708) ladite commande reçue à la deuxième application.

25 38. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel la détermination comprend la comparaison de la commande reçue avec au moins l'une desdites premières commandes.

30 39. Procédé selon la revendication 37 ou 38, dans lequel la détermination comprend la comparaison de ladite commande reçue avec une table (130) listant lesdites premières commandes.

40. Procédé selon la revendication 37 ou 38, dans lequel la détermination comprend l'exécution, par ladite première application, d'une instruction conditionnelle prévue dans le code de ladite première application.

5 41. Procédé selon la revendication 40, dans lequel ladite détermination comprend l'exécution d'une unique instruction conditionnelle, ladite détermination étant négative lorsque ladite condition n'est pas remplie.

10 42. Procédé selon la revendication 40, dans lequel ladite détermination comprend l'exécution d'une pluralité d'instructions conditionnelles portant chacune sur au moins une première commande, ladite détermination étant négative lorsque l'ensemble des conditions n'est pas rempli.

43. Procédé selon l'une des revendications 37 à 42, comprenant, en cas de détermination négative, une étape de transmission, par ladite première application et sur commande de ladite deuxième application, à l'extérieur de la carte d'au moins une réponse à la commande reçue.

15 44. Procédé selon l'une des revendications 37 à 43, dans lequel l'étape de réception comprend la réception de ladite commande par la première application.

1/4

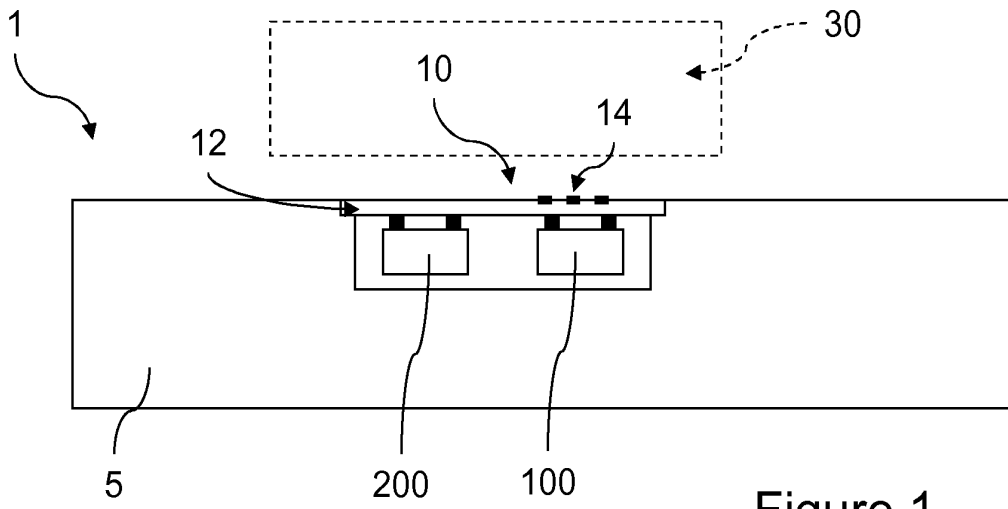


Figure 1

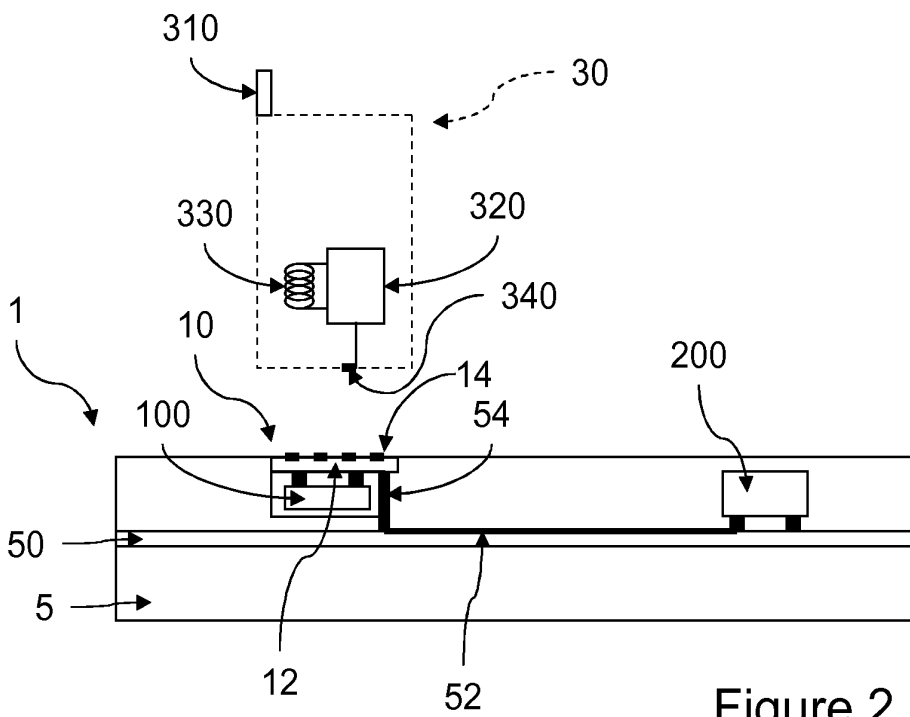


Figure 2

2/4

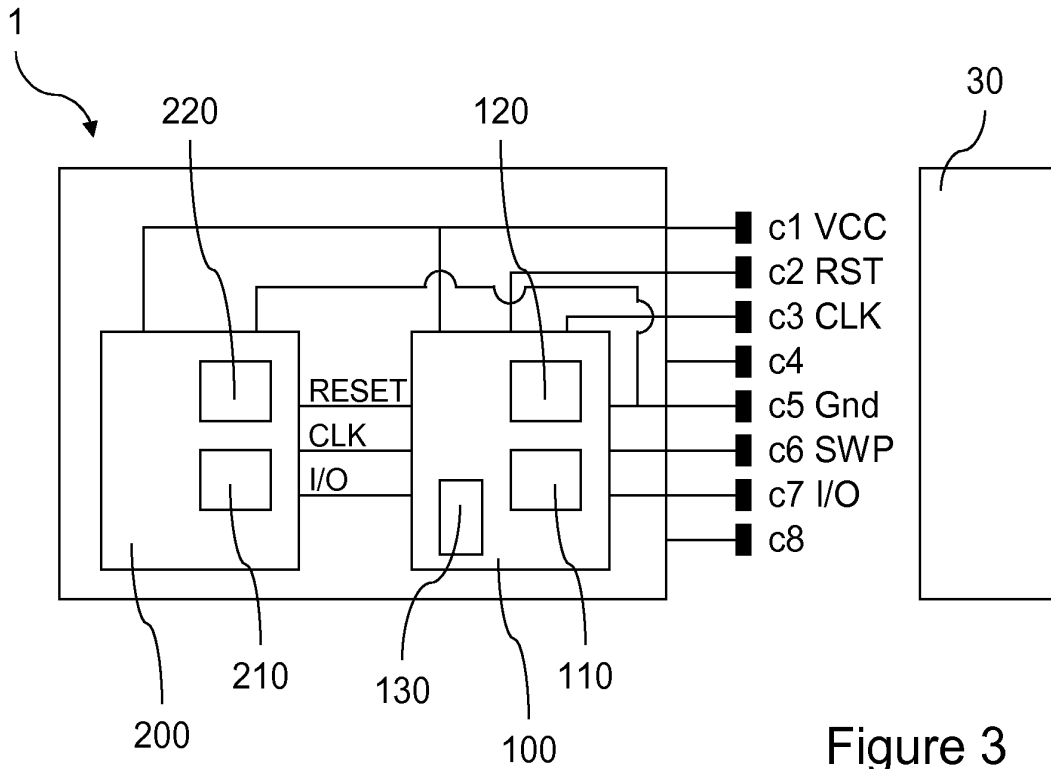


Figure 3

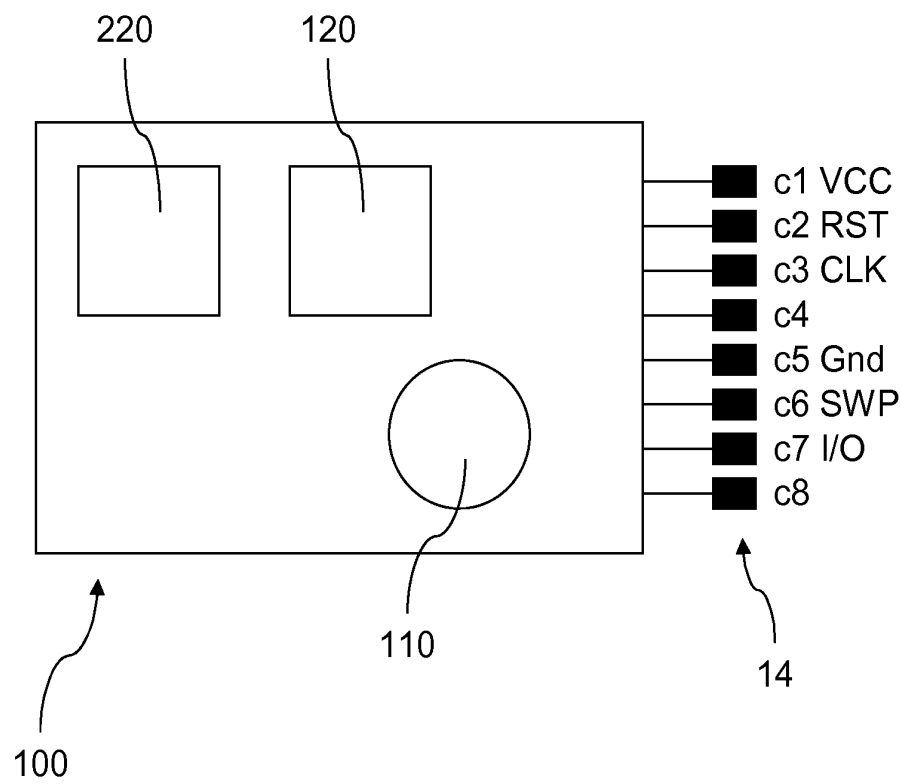


Figure 5

3/4

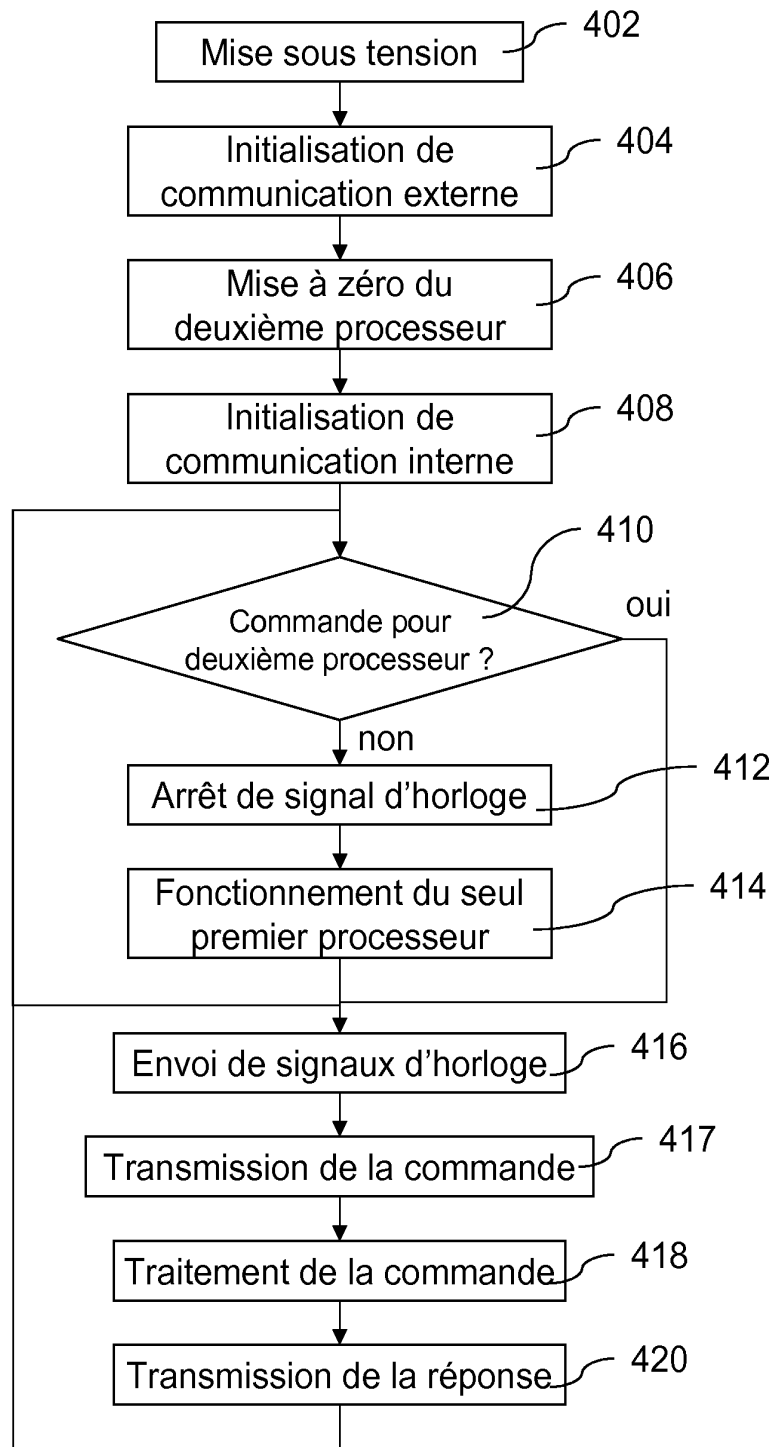


Figure 4

4/4

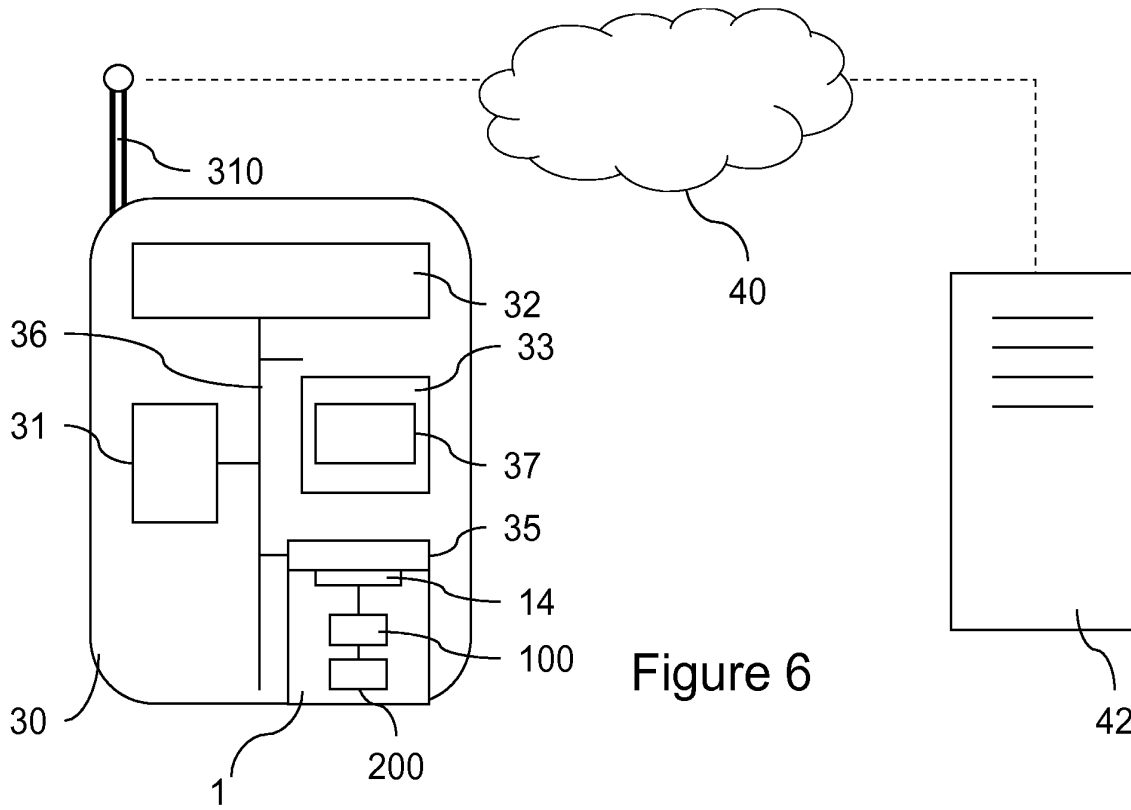


Figure 6

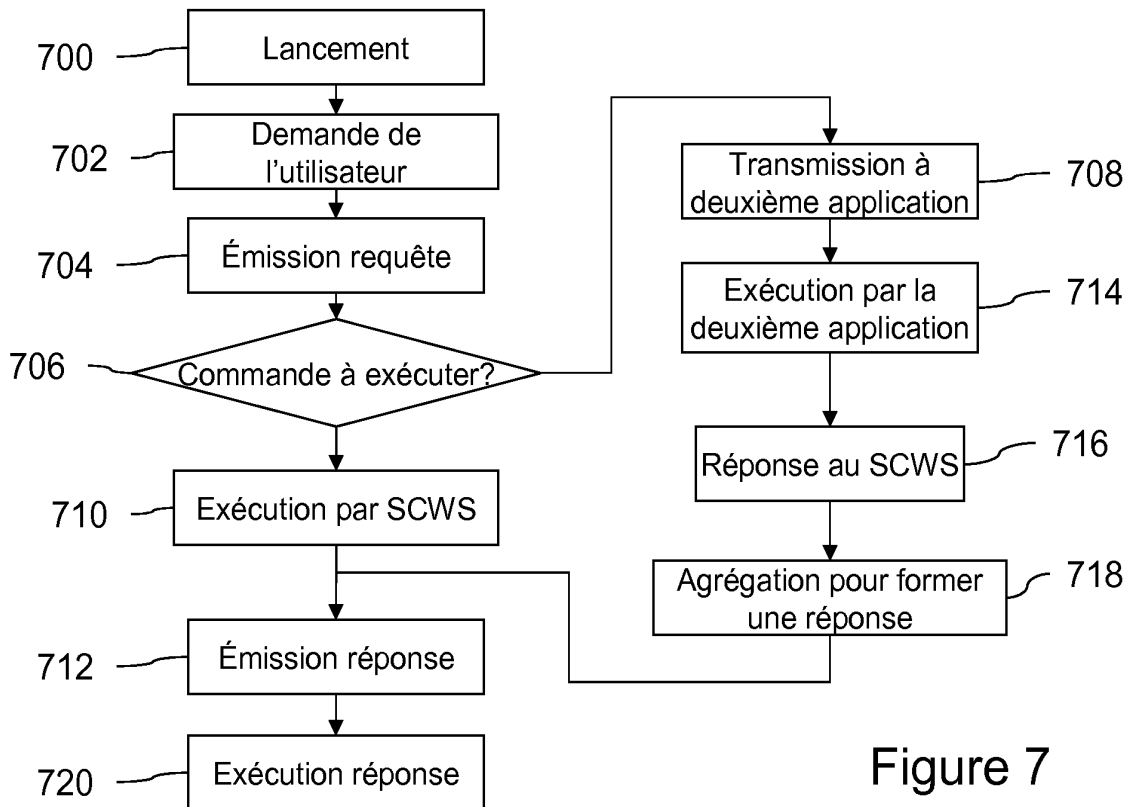


Figure 7

**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 702901  
FR 0759010

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 44 06 704 C1 (ANGEWANDTE DIGITAL ELEKTRONIK [DE]) 20 juillet 1995 (1995-07-20)	1-15, 20-23, 25-35, 37-44	G06K19/073 H04Q7/32
Y	* le document en entier *	18,19, 24,36	
X	FR 2 840 421 A (SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD [KR]) 5 décembre 2003 (2003-12-05) * abrégé * * page 1, ligne 1 - page 5, ligne 29 *	16	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
Y	DE 196 18 103 A1 (SIEMENS AG [DE]) 13 novembre 1997 (1997-11-13) * abrégé; figure 1 *	18,19	
Y	FR 2 893 803 A (NEC TECHNOLOGIES UK LTD [GB]) 25 mai 2007 (2007-05-25) * abrégé * * page 1, ligne 6-9 *	24,36	
X	EP 1 603 088 A (NAGRACARD SA [CH]) 7 décembre 2005 (2005-12-07)  * abrégé * * alinéas [0011], [0013], [0014], [0019] - [0026] *	1-15,20, 21,23, 25-35, 37-44	
A	EP 1 280 066 A (HITACHI LTD [JP]) 29 janvier 2003 (2003-01-29) * abrégé; figure 1 *	1,37	
A	EP 0 738 966 A (PITNEY BOWES INC [US]) 23 octobre 1996 (1996-10-23) * abrégé *	3-8,35, 39-44	
		-/--	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
23 juin 2008		Dedek, Frédéric	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		..... & : membre de la même famille, document correspondant	



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 702901  
FR 0759010

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 5 049 728 A (ROVIN GEORGE H [US]) 17 septembre 1991 (1991-09-17) * abrégé * * colonne 2, ligne 36-68 * * colonne 3, ligne 30 - colonne 4, ligne 58; figures 1-11 *	10,13, 14,18,19	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	URIEN P: "Internet card, a smart card as a true Internet node" COMPUTER COMMUNICATIONS, ELSEVIER SCIENCE PUBLISHERS BV, AMSTERDAM, NL, vol. 23, no. 17, 1 novembre 2000 (2000-11-01), pages 1655-1666, XP004238469 ISSN: 0140-3664 * alinéas [0002], [0004] - [0007] *	22-24	
A	KHACHTCHANSKI V I ET AL: "Universal SIM toolkit-based client for mobile authorization system" INTERNATIONAL CONFERENCE ON INFORMATION INTEGRATION AND WEB-BASED APPLICATIONS AND SERVICES, XX, XX, 10 septembre 2001 (2001-09-10), pages 337-344, XP002282125 * abrégé * * alinéas [0001], [0004] *	25,33	
A	EP 0 534 559 A (NEDAP NV [NL]) 31 mars 1993 (1993-03-31) * abrégé; figure 1 * * colonne 2, ligne 16 - colonne 3, ligne 42 *	27	
----- -/--			
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
23 juin 2008		Dedek, Frédéric	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 2



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 702901  
FR 0759010

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	"NFC FORUM - FREQUENTY ASKED QUESTIONS" INTERNET CITATION, [Online] XP007900764 Extrait de l'Internet: URL: <a href="http://www.nfc-forum.org/aboutnfc/faqs/_28-06-2006">http://www.nfc-forum.org/aboutnfc/faqs/_28-06-2006</a> [extrait le 2006-06-28] * le document en entier *	28	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	"Mithören und/oder Beeinflussen des SWP" RESEARCH DISCLOSURE, MASON PUBLICATIONS, HAMPSHIRE, GB, vol. 520, no. 12, 1 août 2007 (2007-08-01), page 824, XP007137523 ISSN: 0374-4353 * le document en entier *	29	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
23 juin 2008		Dedek, Frédéric	
<p><b>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 2

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0759010 FA 702901**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 23-06-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4406704	C1	20-07-1995	AU 681944 B2	11-09-1997
			AU 1753895 A	18-09-1995
			BR 9506922 A	30-09-1997
			CA 2184606 A1	08-09-1995
			CN 1142271 A	05-02-1997
			WO 9524019 A1	08-09-1995
			DE 19580083 D2	17-04-1997
			EP 0748485 A1	18-12-1996
			JP 9509770 T	30-09-1997
			PL 316525 A1	20-01-1997
			US 5847372 A	08-12-1998
FR 2840421	A	05-12-2003	CN 1461992 A	17-12-2003
			DE 10324337 A1	24-12-2003
			JP 2004005679 A	08-01-2004
			KR 20030092264 A	06-12-2003
			US 2003233565 A1	18-12-2003
DE 19618103	A1	13-11-1997	WO 9742658 A1	13-11-1997
FR 2893803	A	25-05-2007	WO 2007058241 A1	24-05-2007
EP 1603088	A	07-12-2005	AR 049348 A1	19-07-2006
			AU 2005251025 A1	15-12-2005
			BR PI0511213 A	27-11-2007
			CA 2568831 A1	15-12-2005
			CN 1973308 A	30-05-2007
			WO 2005119583 A2	15-12-2005
			JP 2008502039 T	24-01-2008
			US 2005270840 A1	08-12-2005
			EP 1280066	A
US 2003018858 A1	23-01-2003			
EP 0738966	A	23-10-1996	CA 2174168 A1	19-10-1996
			US 5797015 A	18-08-1998
US 5049728	A	17-09-1991	AUCUN	
EP 0534559	A	31-03-1993	DE 69231534 D1	30-11-2000
			DE 69231534 T2	28-06-2001
			JP 5307655 A	19-11-1993
			NL 9101608 A	16-04-1993